|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | cgtform | **La Formation syndicale Cgt - Prudis**  Espace vie syndicale  263, rue de Paris  Case 4-3  93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.15  Courriel : [prudis@cgt.fr](mailto:prudis@cgt.fr) | | Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> | |   **016 - Durée du travail – Module 2** Public : Les conseiller.ère.s prud'hommes élu.e.s avant 2018 et/ou ayant suivi le cursus PRUDIS jusqu’à la session 3 module 2 incluse. Le contexte qui amène à faire de la formation : Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à un mandat ».** Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu’elles et ils soient à même de traiter la question de la durée du travail (module 2). Les objectifs de formation : Les stagiaires seront outillé.e.s sur la durée du travail (module 2). Les thèmes abordés : 1. Le travail de nuit,  2. Le travail à temps partiel,  3. Les repos et jours fériés,  4. Les congés,  5. Le contrôle de la durée du travail. Les pré requis à cette formation : Ce stage s'adresse aux conseiller(e)s prud'hommes ayant suivi le cursus, session 3 module 2 incluse et ayant déjà suivi le stage Durée du travail Module 1. Évaluations prévues : Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations permettant aux participants d’auto mesurer leur capacité à mettre en œuvre les recommandations.  Évaluations de fin de thème, sous forme de synthèses.  Évaluation appréciative des thèmes et fin de formation. Forme et durée de l’action de formation  * Stage de 5 jours du lundi 30 mai eu 3 juin 2022 au Centre confédéral de formation syndicale Benoît Frachon à Courcelle-sur-Yvette. | | |
|  | | |